



Une ville, une agglomération, un grand projet :

La Rochelle capitale européenne de la culture

Avril 2013



Rapport adopté par le Conseil de développement le 11 avril 2013

rapport adopté

Pour : 16 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 1 voix

La culture, richesse de l'intelligence mais également puissant levier économique est une « fonction » très présente sur le territoire rochelais. La Rochelle candidate à la sélection « Ville Européenne de la Culture » pourrait constituer un projet fédérateur porté par ses habitants mais devrait permettre en outre de s'ouvrir aux territoires voisins en vue d'un partage et afin d'œuvrer en commun sur un thème rassembleur.

La riche histoire de la ville, l'originalité de son architecture et une volonté partagée de l'ensemble des rochelais doit en outre permettre la reconnaissance par l'UNESCO d'un patrimoine exceptionnel qu'il nous revient de valoriser au bénéfice des générations futures.

*Guy Chézeau
Président du Conseil de développement*

Une ville, une agglomération, un grand projet :

La Rochelle capitale européenne de la culture

Rapporteur : Guy Chézeau

« L'utopie est simplement ce qui n'a pas encore été essayé »

Théodore MONOD

Un projet porté par le Conseil de développement

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT de l'agglomération de La Rochelle a mené une réflexion dont la finalité est de proposer à la ville, à l'agglomération et à leurs habitants de mettre en œuvre un grand projet véritablement structurant.

Il s'agit d'amener les élus les acteurs du territoire et l'ensemble de nos concitoyens à s'approprier sur le long terme un programme d'animations culturelles visant à entraîner un effet de masse.

On peut en effet penser qu'un thème lié à la culture est susceptible d'avoir un effet d'entraînement après avoir fédéré un nombre important de nos concitoyens.

Il est possible d'affirmer que la culture ne saurait avoir pour seule fonction la création artistique, elle est aussi au service d'un projet politique, d'un projet militant, ou tout simplement d'un projet de citoyenneté.

La culture : une fonction métropolitaine supérieure bien présente à la Rochelle

L'analyse faite en 2009 par l'INSEE régionale (Décimal n°299 - octobre 2009), portant sur les fonctions métropolitaines des aires urbaines du Limousin et du Poitou-Charentes, montre une forte progression pour Niort et La Rochelle du nombre des emplois de cadres liés aux fonctions métropolitaines sur les vingt dernières années, une nette progression de leur classement au niveau national avec une représentation importante au sein de cinq fonctions mais avec deux fonctions dominantes : gestion et culture-loisirs.

Si Niort, siège de nombreuses mutuelles, s'illustre sur les fonctions de gestion, les fonctions de culture sont davantage développées sur La Rochelle.

Des infrastructures communautaires de grande qualité : la Communauté d'agglomération possède la compétence en matière d'aménagement, entretien, gestion des équipements ou des établissements culturels, socio-culturels et socio-éducatifs. Les communes ont gardé la compétence en matière d'animation culturelle.

À La Rochelle, la culture est présente sous toutes ses formes : théâtre, danse, musique, arts plastiques, muséographie, 7^{ème} art, le cinéma y étant particulièrement présent au travers de plusieurs festivals.

Parmi les infrastructures, il faut citer la Coursive scène nationale, la Sirène espace de musique actuelle, les médiathèques, dont la médiathèque Michel Crépeau, les Musées avec un Muséum d'Histoire Naturelle dont les collections naturalistes et ethnologiques sont exceptionnelles, les Musées d'Art et d'Histoire (Musée du Nouveau Monde et Musée des Beaux Arts), le Musée Maritime auxquels il convient d'ajouter des établissements privés comme l'Aquarium... un Centre chorégraphique national dirigé par Kader ATTOU ou encore le Centre Intermonde imaginé par Jean Duvignaud et hébergé au sein de la maison Henri II...

Le Centre des congrès de l'ancien encan permet d'accueillir des expositions temporaires de très grande qualité ; citons ici l'exposition Richard Texier ou celle d'Ernest Pignon Ernest.

Les manifestations culturelles sont nombreuses et certaines de renommée nationale, on citera ici les très nombreux festivals de films, les festivals de musique spécialement les festivals de jazz, sans oublier les Francfolies.

La culture : un levier économique majeur

Dans une célèbre citation apocryphe, on fait dire à Jean Monnet, le père de l'Europe, « Si c'était à refaire je commencerais par la culture » alors même que la première culture de ce charentais natif de Cognac a d'abord été celle du commerce des eaux de vie.

On peut retenir le très fort potentiel de développement économique que peuvent susciter les investissements liés au domaine culturel. Il est possible recenser quelques exemples connus qu'il s'agisse de manifestations événementielles ou de créations structurelles. De manière non exhaustive : Avignon et son festival de théâtre, Albi son musée et sa cathédrale avec leur classement UNESCO, Nantes et ses Folles Journées ou encore plus récemment Le Louvre à Lens...

Afin de montrer l'importance et le rôle économique majeur résultant du choix et du déroulement d'une manifestation de ce type sur une année, Marseille a choisi de confier la présidence de l'année capitale européenne à une personnalité du monde économique.

En 2004, à Lille une trentaine d'entreprises avaient accepté de parrainer des manifestations, en 2013, à Marseille ce sont plus de deux cents qui se sont engagées.

À La Rochelle un handicap : une culture « éclatée »

Tous les acteurs rencontrés nous ont tenu à peu près le même langage, à savoir qu'à La Rochelle, il existe une culture ancienne et riche de tout ce qui touche au domaine culturel, à l'histoire de la ville, à sa situation géographique littorale... Les infrastructures existent, les acteurs aussi, le public bien entendu, lequel est drainé bien au-delà du territoire rochelais, sans parler des personnes capables de porter des projets.

Mieux, on peut assister à un véritable foisonnement dans la création de lieux ou de manifestations liés à la culture, certains éphémères, d'autres plus durables.

On voit naître très régulièrement des manifestations nouvelles. Parmi les dernières apparues on peut citer « Les rencontres annuelles Terre & Lettres » ou encore le festival de cinéma « Écran Vert », sans oublier « Classique au port » tout jeune festival de musique classique.

Par contre, le Conseil de développement, au travers des différents entretiens, perçoit nettement l'absence de gouvernance lisible et on est en droit de se montrer pessimistes : comment peut-on imaginer travailler avec nos voisins si nous ne sommes pas capables de réaliser un projet en commun ?

Un rappel : le rapport du Conseil de développement intitulé « Vers une charte culturelle au service des communes »

C'est en octobre 2006 que le Conseil a présenté aux élus communautaires un rapport élaboré à l'issue de la rencontre de vingt-trois élus ou professionnels de la culture.

Catherine BENGUIGUI et Bernard MOUNIER, les rapporteurs du Conseil de développement, notaient alors dans le dossier présenté « ...envisager l'élaboration d'une Charte Culturelle... cette dernière, tout en confortant la participation de la Communauté d'agglomération aux financements des grands établissements culturels, pourrait fonder les bases d'une réflexion communautaire sur la culture et serait destinée à renforcer l'efficacité des initiatives des grands établissements dans ce secteur ainsi qu'à encourager les projets intercommunaux et à donner du sens à l'action culturelle collective ».

On constate donc que dès ce moment là, le Conseil de développement cherchait à montrer qu'il existait un problème de cohérence locale en matière de culture.

On ne peut que regretter que les propositions présentées alors au Bureau communautaire et discutées en séance n'aient pas été suivies d'une volonté de mise en œuvre de manière à, comme le proposait le rapport, « jeter les bases d'une véritable politique culturelle intercommunale ».

Une opportunité

En France, les projets de « Capitale européenne » ont souvent été portés par les métropoles : Paris en 1989, Lille en 2004, Marseille en 2013. Ce n'est pourtant pas systématique puisque Avignon avec ses 90 000 habitants a été capitale européenne en 2000.

Ailleurs, Mons en Belgique, 93 000 habitants, sera capitale en 2015. Sandnes en Norvège avec ses 62 000 habitants a été capitale européenne en 2008 en association avec Stavanger.

En 2013, la deuxième capitale européenne avec Marseille est une ville de Slovaquie : Kosice. Il s'agit de la seconde plus importante ville slovaque avec un nombre d'habitants non négligeable (240 000 habitants) correspondant à une ville plus étendue et comparable à notre Communauté d'agglomération qui serait élargie au bassin de vie. C'est une ville au riche passé historique possédant actuellement des universités, ce n'est pourtant pas une métropole.

La candidature d'un territoire élargi

De toutes manières si l'affichage se fait autour du nom d'une ville, celle-ci n'est jamais seule dans l'organisation des manifestations liées à la nomination de capitale culturelle. Celles-ci associent tout un réseau local de collectivités qui ont accepté de participer. Ainsi Marseille, Aix, Arles et toutes les collectivités de la métropole voire au-delà sont partenaires.

Pour le Conseil, une approche métropolitaine est également possible notamment en associant Niort, Rochefort et Saintes, voire Angoulême et Cognac.

Certains acteurs du monde de la culture nous ont même suggéré un thème articulé sur le fleuve Charente et ouvert sur l'Europe par le biais du port rochelais. L'approche pourrait être celle d'un pôle métropolitain, lequel est une forme de coopération proposée par la Loi sur la réforme territoriale du 16 décembre 2010. Parmi les champs possibles d'application de la Loi, on note la culture. Par ailleurs, ces pôles peuvent être à géométrie variable en fonction des thèmes retenus.

La Rochelle possède des atouts évidents avec des infrastructures nombreuses et de qualité, avec également des professionnels et des animateurs compétents, motivés et reconnus. On peut également noter que les villes qui pourraient être associées portent des festivals totalement différents les uns des autres mais dont la notoriété pour certains d'entre eux est au moins nationale. Elles possèdent en outre des infrastructures de très grandes qualités. L'histoire très riche de notre ville et de ses ports mêle la mer, le commerce, les religions dans des relations nombreuses et variées avec les pays du nord de l'Europe comme avec ceux du nouveau monde. Les manifestations culturelles y sont anciennes et particulièrement riches.

Il est certainement possible de pouvoir répondre aux objectifs de la Commission européenne dans le cadre d'un dossier de candidature « Capitale européenne de la culture ».

Propositions du Conseil de développement

Considérant que la préparation d'un dossier de candidature puis la présentation de ce dossier à un jury doit apporter une dynamique permettant de transcender les mésententes personnelles, les querelles d'« ego », capable tout au contraire de dynamiser une fonction très présente sur le territoire rochelais, porteuse de valeurs majeures, le Conseil porte donc comme proposition que soit examiné une candidature à l'appel européen pour une capitale de la culture.

C'est Guy DELCOURT, député maire de la ville de Lens qui rappelait au moment de l'inauguration du musée « Louvre Lens » que lorsqu'il avait été question de rechercher un point de chute pour un « Louvre II » le fait d'avoir à l'époque préparé et monté un dossier de candidature à l'UNESCO lui avait permis de répondre aussitôt « nous sommes candidats et nous sommes prêts ! ».

Le Conseil estime qu'il pourrait sans doute être porté également un dossier « Classement au patrimoine mondial de l'UNESCO ».

Annexe 1 : Capitale européenne de la culture

Le règlement :

- Les États membres sont invités à accueillir la manifestation. Actuellement la France est retenue pour 2013 (Marseille) et les pays retenus le sont jusqu'à 2019. La prochaine date concernant la France n'est pas encore connue. En règle générale, deux pays donc deux villes sont choisies chaque année. Pourtant en 2000 avec le changement de millénaire ce sont neuf villes qui ont été retenues cette année là.
- Les autorités responsables de la sélection dans chaque pays publient un appel à candidature six ans avant l'évènement.
- Les villes intéressées doivent présenter leur proposition en remplissant un questionnaire, dans un délai de dix mois environ.
- Présélection : un jury composé d'experts indépendants issus du domaine de la culture se réunit environ cinq ans avant l'évènement pour évaluer les premières propositions sur la base de critères établis et pour effectuer une première sélection. Les villes retenues sont invitées à présenter des candidatures plus détaillées.
Sélection finale : le jury se réunit neuf mois après la réunion de présélection pour évaluer les propositions finales et pour recommander une ville par pays concerné.

Les objectifs affichés par la Commission européenne sont les suivants :

- mettre en valeur la richesse et la diversité des cultures européennes,
- célébrer les liens culturels qui unissent les européens,
- faire se rencontrer des personnes de cultures européennes différentes et d'encourager la compréhension mutuelle,
- de renforcer le sentiment de citoyenneté européenne.

Cet événement constitue l'occasion

- de régénérer les villes,
- de redynamiser leur vie culturelle,
- de renforcer leur visibilité au niveau international, de stimuler le tourisme et d'améliorer l'image qu'en ont leurs propres habitants.

De toute évidence, il n'y a aucune urgence à s'emparer du dossier. Cependant, il paraît nécessaire de préparer longtemps à l'avance une candidature de cette importance de telle manière que l'ensemble des acteurs puissent, dans un premier temps, s'imprégner du projet, puis dans un deuxième temps, mener les réflexions à leur terme afin d'être prêts au bon moment.

Annexe 2 : Classement au patrimoine mondial de l'UNESCO

Ce sont les travaux de construction du barrage d'Assouan en Égypte qui ont conduits les États à conduire des mesures de classement et de protection, ces travaux menaçaient alors de destruction plusieurs trésors de la civilisation de l'Égypte ancienne.

Des propositions ont alors été présentées à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain à Stockholm en 1972. Elle a abouti à la mise en place d'une convention.

La Convention de 1972 prévoit de réunir, dans un même document, les notions de protection de la nature et de préservation des biens culturels.

Elle reconnaît l'interaction entre l'homme la nature et le besoin fondamental de préserver l'équilibre entre les deux.

Cette Convention définit le genre de sites naturels ou culturels dont on peut considérer l'inscription sur la liste du patrimoine mondial.

Elle fixe les devoirs des États parties et leur rôle dans la protection et la préservation des sites.

Les États sont dans l'obligation de rendre compte régulièrement au Comité du patrimoine mondial de l'état de conservation de leurs biens inscrits.

Être partie à la convention et avoir des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial confère un prestige qui joue un rôle de catalyseur dans la sensibilisation et la préservation du patrimoine.

Annexe 3 :

Michel LUSSAULT, géographe, professeur à l'Université de Lyon ENS, dans l'ouvrage « *L'avènement du monde : Essai sur l'habitation humaine de la Terre* », coll. La Couleur des Idées, éd°. Seuil, mars 2013.

Extrait :

« On risque d'entrer peu à peu dans une période de compétition sévère pour les financements urbains, à l'échelle mondiale. En vérité, les métropoles se disputent d'ores et déjà les mannes de l'investissement privé, chacune s'acharnant à séduire et à implanter les entreprises « mondiales » ou à tout le moins celles qui s'inscrivent dans les secteurs clés de l'urbanisation mondialisante, à attirer les « vedettes » de la culture et/ou du sport, à obtenir l'organisation d'évènements mondiaux (l'Exposition universelle, par exemple), d'une grande épreuve sportive (les Jeux olympiques, la coupe du monde ou l'Euro de football) ou des marques de reconnaissance internationale (comme ce titre très convoité de « capitale européenne de la culture »).

Toutes les grandes aires urbaines tentent aujourd'hui de décrocher ces graals de reconnaissance qui permettent d'activer des financements en même temps que d'afficher un statut de « world city »... »

Liste des personnes rencontrées

- Catherine BENGUIGUI, Vice-présidente de l'Université de La Rochelle pour la culture
- Roselyne BENIER-COUTANT, Directrice de l'Aquarium de La Rochelle
- Sylviane DULIOUST, adjointe au maire de La Rochelle en charge de la culture en compagnie de Édouard MORNAUD
- Dan JOULIN et David FOURRIER, Président et Directeur de la Sirène
- Benoît GAILLARD, Consultant
- Charlotte GIRAUD, chargée de mission Festival du Film de La Rochelle
- Jacky MARCHAND, Directeur de la Coursive - scène nationale
- Annie MASSIAS, anciennement chargée de communication Musée maritime de La Rochelle
- Bernard MOUNIER, auteur, producteur, réalisateur ancien directeur des programmes à FR3
- Annick NOTTER, Directrice du Musée du Nouveau Monde à La Rochelle
- Didier SIMONET, Directeur général adjoint de la Ville de La Rochelle

Liste des membres du groupe de travail

- Pierre Faucher
- Jean-Paul Coffre
- Claude Laza
- Anne-Marie Fernandez
- Chantal Vetter
- Claude Ancelin
- Pierre Portet

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE



**Hôtel de la
Communauté
d'Agglomération**

6 rue Saint-Michel
BP 1287
17086 LA ROCHELLE
CEDEX 02

Tél. : 05 46 30 34 00
Fax : 05 46 30 34 09

www.agglo-larochelle.fr

conseil-de-developpement@agglo-larochelle.fr